



Délégation du service public de l'assainissement collectif

**RAPPORT DE LA COMMISSION DSP SUR LE PROJET D'AVENANT N°2
SUR LE CONTRAT ASSAINISSEMENT**



Assistant à Maîtrise d'Ouvrage :

Assistance Conseil Service- 5 place de l'Eglise – 01150 LAGNIEU

Stéphanie PAULIN- Tél 06.63.19.03.44- Mail : stephanie.paulin.acs@gmail.com

I- LE CONTEXTE

Le service de l'assainissement collectif de la Commune (collecte et traitement) est exploité par l'entreprise SUEZ dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, qui a pris effet au 1^{er} octobre 2017 et arrive à échéance au 30 septembre 2029 (durée 12 ans).

Une nouvelle station d'épuration boues activées a été construite en 2023-2024, pour le traitement des effluents de St André-de-Corcy et St Marcel-en-Dombes.

La STEP a été mise en service en juillet 2024, pour St André-de-Corcy, et St Marcel-en-Dombes s'est raccordée en octobre 2025, par le biais du poste de relevage ZI

Un avenant n° 1 a été signé le 25 juillet 2024 pour intégrer la nouvelle station d'épuration au périmètre du contrat de St André de Corcy et acte le principe d'un avenant n° 2 à venir pour prendre en charge l'exploitation de cette nouvelle STEP.

II- L'OBJET DE L'AVENANT N° 2

- Prolongation du contrat en cours pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2029, pour aligner la fin du contrat sur une année civile
- Prise en charge de l'exploitation du bassin d'orage situé en amont de la station d'épuration et intégration au périmètre affirmé
- Prise en charge de l'exploitation de la nouvelle STEP, avec une participation de Saint-Marcel-en-Dombes à hauteur de 25% des coûts de fonctionnement de la station d'épuration, du bassin d'orage et du poste de relèvement ZI
- Intégration des évolutions réglementaires sur le contrôle des branchements (loi climat et résilience du 22 août 2021)
- Intégration de l'Analyse des Risques de Défaillance (ARD) des postes de relèvement et du bassin pluvial (*arrêté du 31 juillet 2020*)
- Réalisation de l'état initial du diagnostic permanent
- Renouvellement des équipements de télésurveillance des PR « Clos des Chênes » et « Lotissement des Echanaux n°2 » en S4W (*arrêt du fonctionnement des cartes RTC/GSM à fin 2026*)
- Quitus du programme de renouvellement initial au 31/12/2025 et mise en place d'un fonds de renouvellement pour la nouvelle STEP (maintenances annuelles constructeur) et les PR
- Prise en compte d'une augmentation du prix de facturation par le Déléataire de l'eau potable depuis avril 2022
- Modification de la formule de révision pour prendre en compte le contexte d'inflation actuel et la modification de l'indice énergie sur la nouvelle STEP (puissance souscrite > 36 kVa)
- Ajout de lignes complémentaires au BPU
- Mise à jour de l'élection de domicile du Déléataire

III- L'IMPACT FINANCIER DE L'AVENANT

Un 1er projet d'avenant n°2 a été proposé par SUEZ en avril 2025.

Tous les motifs d'avenant évoqués ont été actés dès le départ, mais le projet d'avenant a fait l'objet de plusieurs phases de négociations, avec la Mairie et l'AMO, en prenant notamment en compte l'affinement des charges d'exploitation (en particulier sur les consommations d'énergie de la STEP) au fil du temps.

Evolution des charges d'exploitation (en date de valeur 01/10/2017, hors pluvial)

En prix de base 2017	Charges initiales	Avenant 2 Version 1, avril 2025	Avenant 2 Version n°15, 16 juin 2026
CHARGES D'EXPLOITATION	139 990 €	224 234 €	191 384 €
Soit surcoût d'exploitation sur une année		+ 84 244 €	+ 51 394 €
Soit surcoût d'exploitation sur la durée restante du contrat de 3,5 ans		+ 294 854 €	+ 179 879 €

Les multiples étapes de négociation et les efforts consentis par SUEZ ont permis une optimisation des charges d'exploitation de 114 975 € sur la durée restante du contrat.

Participation de Saint Marcel-en-Dombes (en date de valeur 01/10/2017)

La Commune de Saint Marcel-en-Dombes s'est raccordée au réseau d'eaux usées de Saint André de Corcy via le poste de relèvement ZI en octobre 2025. Ses effluents sont désormais traités sur la STEP de saint André.

Compte-tenu de la répartition des volumes d'effluents et du nombre d'abonnés sur les 2 communes, il a été convenu que la Commune de Saint Marcel-en-Dombes participerait à hauteur de 25 % des coûts de fonctionnement de la STEP, du bassin d'orage et du PR ZI (y compris prorata des frais généraux, impôts, maintenance constructeur...).

- Sur la base du compte d'exploitation du service assainissement de Saint André de Corcy du 16 juin 2026, les coûts de fonctionnement à répartir entre les 2 communes sont de 118 182 € / an.
- La participation de Saint Marcel, à verser au délégataire (recette complémentaire), est par conséquent de 29 546 € / an.

Evolution des tarifs sur la part Délégataire assainissement

En date de valeur 01/10/2017				En date de valeur 01/06/2026 (Coeff. De révision : 1,2543)		
	Abonnement Annuel HT	Prix au m3 HT	Facture type 120 m3 HT	Abonnement Annuel HT	Prix au m3 HT	Facture type 120 m3 HT
Part Délégataire initiale	28,00 €	0,7000 €	112,00 €	35,12 €	0,8780 €	140,48 €
Part Délégataire issue de l'avenant 2 après négociation	37,19 €	0,8348 €	137,37 € + 25,37 €, soit + 22,6 %	46,65 €	1,0471 €	172,30 € + 31,82 €, soit + 22,6 %

L'augmentation pour un usager type représente par mois 2,66 € HT, soit 2,92 € TTC

Pour information, augmentation sur une facture 120 m3 totale TTC telle que reçue par 1 abonné, soit assainissement y compris part communale + eau potable (syndicat et délégataire) + redevances agence de l'eau :

	Prix avant avenant 2	Prix après avenant 2
Facture 120 m3 TTC	625,47 €	660,48 € + 35,01 €, soit + 5,6 %

IV- AVIS DE LA COMMISSION DSP REUNIE LE LUNDI 6 JUILLET 2026

Le quorum est atteint : (Cocher la case correspondante.) NON ☐ OUI ☒	La commission DSP (Cocher la case correspondante.) ☒ peut ☐ ne peut pas Valablement émettre un avis sur l'avenant n°2
--	---

Avis des membres de la Commission sur la validation de l'avenant n°2 au contrat assainissement collectif :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Nom et signature des membres de la Commission

Nom, prénoms	Qualité	Signature	Absent mais convoqué le
UEFEVER Claude	Président		
SCHAEFER Nathalie			
Duc Thierry			
BOREAU Ludovic			



Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le



ID : 001-210103339-20260914-D2026_80-DE